



AVIS PUBLIC
PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR
Règlement numéro 706-2

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 14 avril 2026, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 706-2 intitulé :

**Règlement modifiant le Règlement numéro 706 relatif à la circulation
(RMH 399-2020) afin de réduire la limite de vitesse sur le boulevard Perrot**

Ce règlement entrera en vigueur le 24 août 2026.

Le règlement peut être consulté à l'hôtel de ville situé au 110, boulevard Perrot pendant les heures d'ouverture ou sur le site de la Ville au www.ile-perrot.qc.ca.

Fait à L'Île-Perrot, ce 31 juillet 2026.

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier